



Baromètre social Résumé

RAPPORT BRUXELLOIS SUR L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ 2018

Auteurs :

Marion Englert, Sarah Luyten, Dalia Fele, Déogratias Mazina, Sarah Missinne

Pour plus d'informations :

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

Commission communautaire commune

Avenue Louise 183 – 1050 Bruxelles

Tél. : 02/552 01 89

observat@ccc.brussels

<http://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/accueil>

Sarah Luyten

Tél. : 02/552 01 18

sluyten@ggc.brussels

Marion Englert

Tél. : 02/552 01 55

menglert@ccc.brussels



RÉSUMÉ

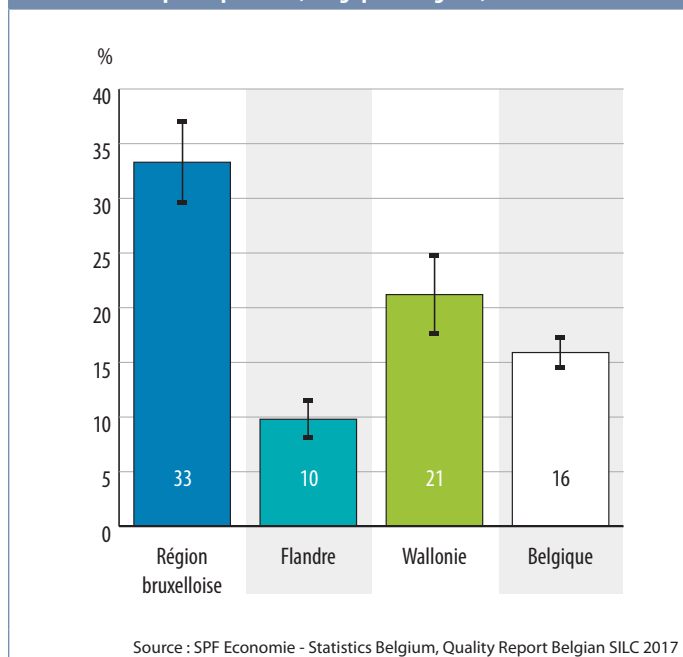
Le Baromètre social présente annuellement une série d'indicateurs qui éclairent différents aspects de la pauvreté en Région bruxelloise. Il expose la situation socio-économique des Bruxellois, et ce de manière transversale dans différents domaines de la vie.

En parcourant les chiffres clés repris ci-dessous, il faut garder à l'esprit que certaines personnes en situation de pauvreté ne sont pas reprises dans ces statistiques, notamment les personnes en situation irrégulière ou sans-abri.

QUELQUES CHIFFRES

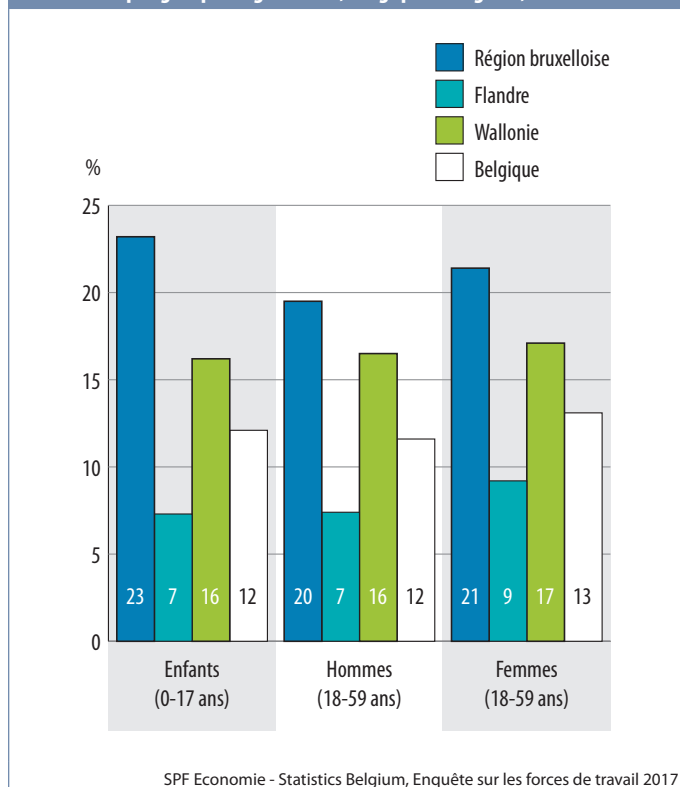
En Région bruxelloise, «le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale» se situe autour de 39%. Un tiers des Bruxellois (33%) vivent avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté (1). Le taux de risque de pauvreté est particulièrement élevé parmi les personnes qui vivent dans un ménage sans emploi ou avec une faible intensité de travail.

1. Taux de risque de pauvreté, Belgique et régions, revenus 2016

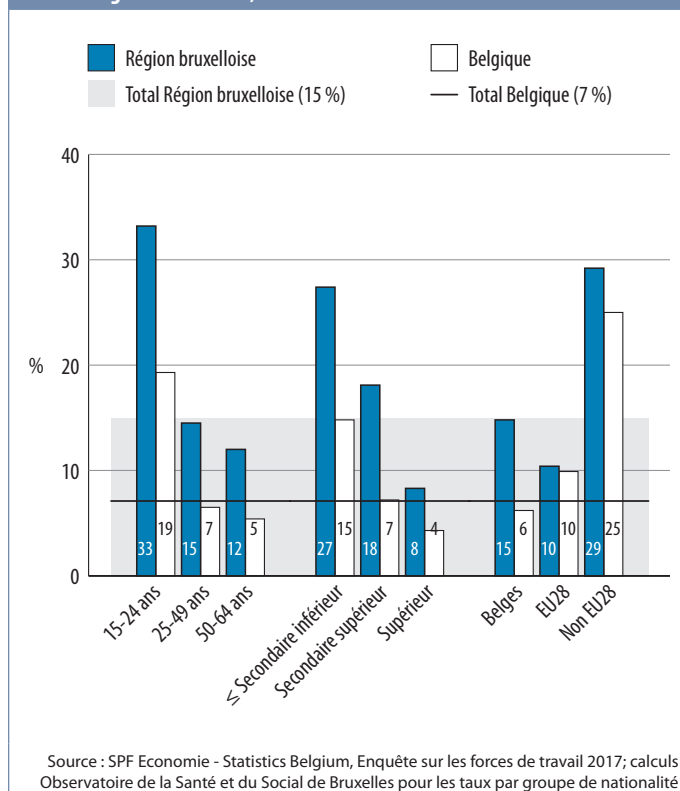


Près d'un quart des enfants bruxellois de moins de 18 ans (23%) grandissent dans un ménage sans revenu du travail (2). La position sur le marché du travail est l'un des déterminants importants de la pauvreté. En Région bruxelloise, le taux de chômage est élevé, en particulier parmi les jeunes, les personnes faiblement scolarisées et les ressortissants non-européens (3).

2. Pourcentage de la population vivant dans un ménage sans revenu du travail par groupe d'âge et sexe, Belgique et régions, 2017



3. Taux de chômage par âge, niveau de diplôme et nationalité, Belgique et Région bruxelloise, 2017



Plus d'un cinquième (21 %) de la population d'âge actif (18-64 ans) vit avec une allocation d'aide sociale ou un revenu de remplacement (à l'exception des pensions), dont la plupart des montants minimum sont inférieurs au seuil de risque de pauvreté (4). Plus particulièrement, près de 6 % de la population bruxelloise d'âge actif (soit plus de 43 000 personnes) perçoit un revenu d'intégration sociale ou équivalent, et ce pourcentage est plus de deux fois plus élevé (13 %) parmi les jeunes adultes (18-24 ans). Parmi les personnes âgées, 12 % perçoivent la GRAPA. Ainsi, en Région bruxelloise, plus d'un jeune sur dix et d'une personne âgée sur dix ne disposent pratiquement pas d'autres ressources que leur allocation d'aide sociale.

4. Seuil de risque de pauvreté et montant des allocations minimales (par mois) en Belgique au 01/09/2018

	Isolés	Couple avec deux enfants*
Seuil de risque de pauvreté (EU-SILC 2017, revenus 2016)	1 139 €	2 392 €
Revenu d'intégration sociale (CPAS)	911 €	1 255 €
Allocation d'insertion	911 €	1 238 €
Allocation de chômage minimum	1 052 €	1 271 €
Allocation maximum de remplacement de revenus pour personne handicapée	911 €	1 255 €
Indemnités d'invalidité	1 245 €	1 556 €
Garantie de revenus aux personnes âgées	1 118 €	

* Dans le tableau, les montants présentés pour ce ménage correspondent à une situation où le partenaire de la personne avec charge de famille ne perçoit pas de revenu. Les allocations familiales ne sont pas prises en compte; pour une famille composée de deux enfants de moins de 6 ans, le montant des prestations familiales garanties est de 350 €.

Source : EU-SILC 2016, FAMIFED (Agence fédérale pour les allocations familiales), Office national de l'Emploi, Service fédéral des Pensions, SPP Intégration Sociale, Institut National d'assurance maladie-invalidité

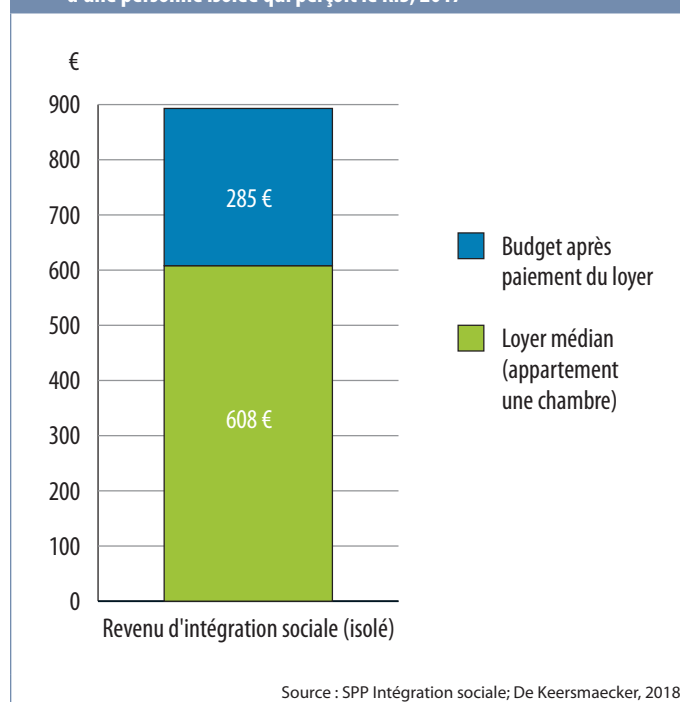
Pas moins de 28 % de la population bruxelloise est bénéficiaire de l'intervention majorée pour les soins de santé (BIM), et ce pourcentage atteint 36 % parmi les enfants et adolescents de moins de 18 ans.

En Région bruxelloise, plus d'un quart (26 %) des élèves qui fréquentent l'enseignement secondaire présentent un retard scolaire de minimum deux ans. Parmi les jeunes de 18 à 24 ans, environ un sur sept a quitté prématurément l'école sans avoir obtenu le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Quel que soit leur âge, les personnes sans diplôme du secondaire ont beaucoup de difficultés à accéder à l'emploi : 27 % des actifs bruxellois ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur sont au chômage.

Le coût élevé du logement pèse lourdement dans le budget des ménages bruxellois. Une personne isolée qui perçoit le revenu d'intégration sociale devra consacrer en moyenne près de 70 % de son budget au loyer (sur le marché locatif privé), ce qui ne laisse que 285 € pour l'ensemble de ses autres

dépenses mensuelles (5). De manière générale, l'accessibilité des logements pour les personnes à bas revenus s'avère particulièrement difficile, dans une Région où la grande majorité des logements sont occupés par des locataires (61 %). En témoigne notamment le nombre très important de ménages sur liste d'attente pour un logement social, qui atteint 43 170 ménages. Seule moins de la moitié des demandes pour un logement social (43 %) sont satisfaites. En outre, plus de 4 000 personnes sans abri ou mal logées ont été dénombrées par la Strada en mars 2017.

5. Part du loyer pour un appartement (une chambre) dans le budget d'une personne isolée qui perçoit le RIS, 2017



Concernant la qualité des logements, environ 22 % des ménages bruxellois évoquent au moins l'un des problèmes suivants concernant leur domicile : situation de surpeuplement, incapacité à chauffer convenablement leur logement et problèmes d'humidité ou de moisissures. Cette proportion s'élève à 34 % parmi les ménages bruxellois les plus pauvres.

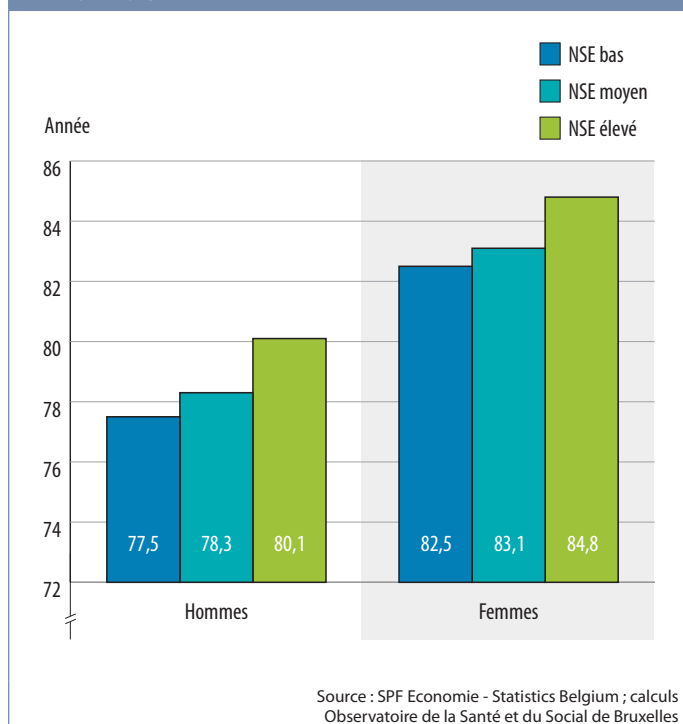
La plupart des indicateurs suggèrent que la proportion de personnes en situation de pauvreté est globalement plus élevée en Région bruxelloise que dans les deux autres régions du pays. Cependant, la comparaison de la Région bruxelloise avec les grandes villes belges indique que la situation socioéconomique serait équivalente, voire plus défavorable encore dans les grandes villes wallonnes selon l'indicateur considéré. En revanche, les inégalités de revenus apparaissent clairement plus importantes en Région bruxelloise qu'à l'échelle des deux autres Régions et des autres grandes villes du pays.

INÉGALITÉS DE SANTÉ

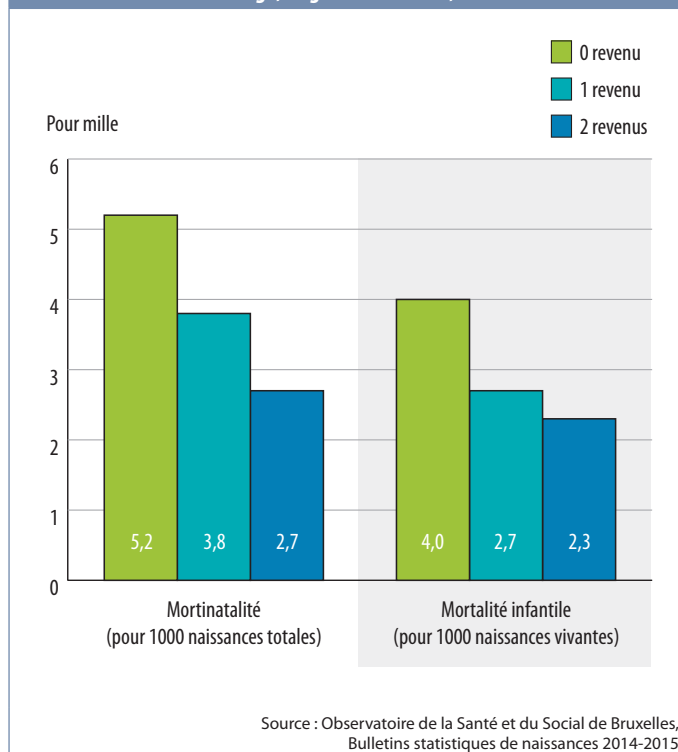
La situation socioéconomique des personnes influence de façon très importante leur état de santé. La grande hétérogénéité sociale qui caractérise la Région bruxelloise se reflète dans d'importantes inégalités de santé.

Les inégalités en matière de mortalité représentent le sommet de l'iceberg : entre les résidents des communes bruxelloises les plus pauvres et les plus aisées, la différence d'espérance de vie est d'environ 2,5 ans (6). Dès la naissance, la situation sociale des parents influence la santé du nouveau-né : les enfants qui naissent dans un ménage sans revenu du travail présentent deux fois plus de risques d'être mort-nés ou de décéder dans la première année de vie que ceux qui naissent dans un ménage à deux revenus (7). Les inégalités sociales de santé s'observent aussi au sein de la population disposant d'un emploi : le risque d'invalidité est plus de deux fois supérieur parmi les ouvriers que parmi les employés.

6. Espérance de vie à la naissance, selon le niveau socioéconomique (NSE) des communes de résidence et par sexe, Région bruxelloise, 2011-2015



7. Taux de mortalité et de mortalité infantile selon le nombre de revenus dans le ménage, Région bruxelloise, 2014-2015



De manière générale, plus de la moitié des Bruxellois (15 ans et plus) ayant au maximum leur diplôme de l'école primaire ne s'estiment pas en bonne santé, contre un cinquième parmi les diplômés du supérieur. Le cumul de maladies chroniques est également nettement plus fréquent parmi les personnes qui présentent des difficultés financières.

Les inégalités de santé se forment tout au long de la vie, compte tenu des conditions de vie (conditions de travail, de logement, etc.) d'une part, et de l'accès aux soins de santé (curatifs et préventifs) d'autre part. Près de la moitié des Bruxellois présentant des difficultés financières ont dû postposer des soins pour cette raison.

Les inégalités en termes d'accès aux soins sont également illustrées dans ce Baromètre au travers de l'exemple des soins dentaires. Tant les consultations préventives que curatives chez le dentiste sont moins fréquentes parmi les personnes ayant le statut BIM (utilisé ici comme indicateur de pauvreté), en particulier parmi les jeunes de moins de 18 ans et les personnes de 45 ans et plus. Par ailleurs, le pourcentage de jeunes de 18 ans ayant bénéficié d'un traitement d'orthodontie est nettement plus bas dans les communes plus pauvres de la Région que dans les communes plus aisées ; ce pourcentage est deux fois plus important à Woluwe-Saint-Pierre qu'à Molenbeek-Saint-Jean.

INÉGALITÉS SOCIO-SPATIALES

Les chiffres globaux pour la Région bruxelloise masquent l'importance des inégalités socio-spatiales au sein de son territoire. Il existe en effet de grandes disparités en termes de pauvreté entre les quartiers et les communes bruxelloises. Le taux de chômage, par exemple, varie largement d'une commune à l'autre : le taux le plus élevé est observé à Saint-Josse-ten-Noode (24 %) et le plus faible à Woluwe-Saint-Pierre (9 %). Le revenu médian par déclaration diffère également de façon importante selon les communes bruxelloises : il varie de 14 959 € à Saint-Josse-ten-Noode à 25 394 € à Woluwe-Saint-Pierre (8).

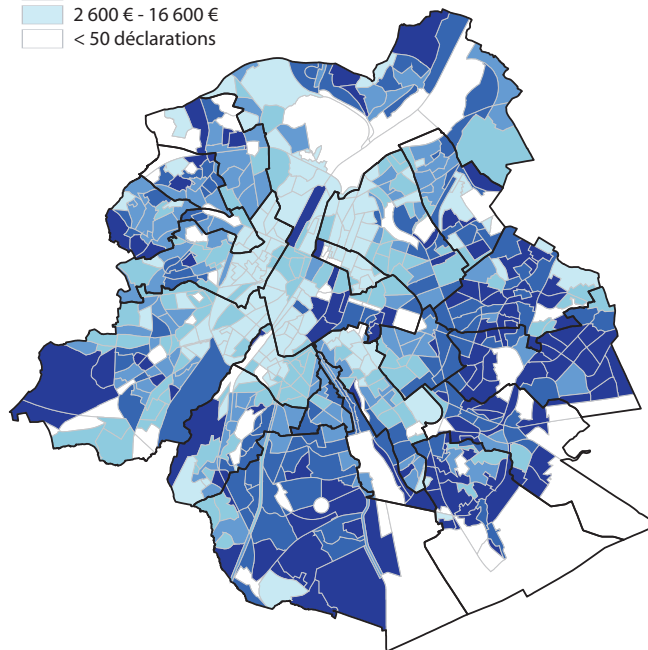
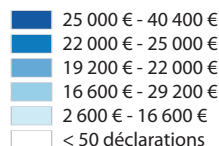
Par ailleurs, la proportion d'élèves présentant un retard scolaire varie également considérablement selon le niveau socioéconomique de la commune de résidence, et ce dès le premier degré du secondaire : la proportion d'élèves en retard scolaire (au moins deux ans de retard) dans le premier degré varie de 5 % à Woluwe-Saint-Pierre à 16 % à Saint-Josse-ten-Noode (9).

Enfin, la proportion de personnes âgées qui vivent avec la GRAPA atteint 28 % à Saint-Josse-ten-Noode, 20 % à Saint-Gilles et 17 % à Molenbeek-Saint-Jean et Bruxelles-ville, contre des pourcentages avoisinant les 5 % dans les communes de Woluwe-Saint-Pierre, Auderghem, Woluwe-Saint-Lambert et Uccle.

Les personnes en situation de pauvreté et de précarité sont en grande partie concentrées dans le "croissant pauvre" de la Région bruxelloise (zone formant un croissant à l'ouest du centre-ville), et ce depuis plusieurs décennies.

8. Revenu médian des déclarations, par secteur statistique, Région bruxelloise (revenus 2015, déclaration 2016)

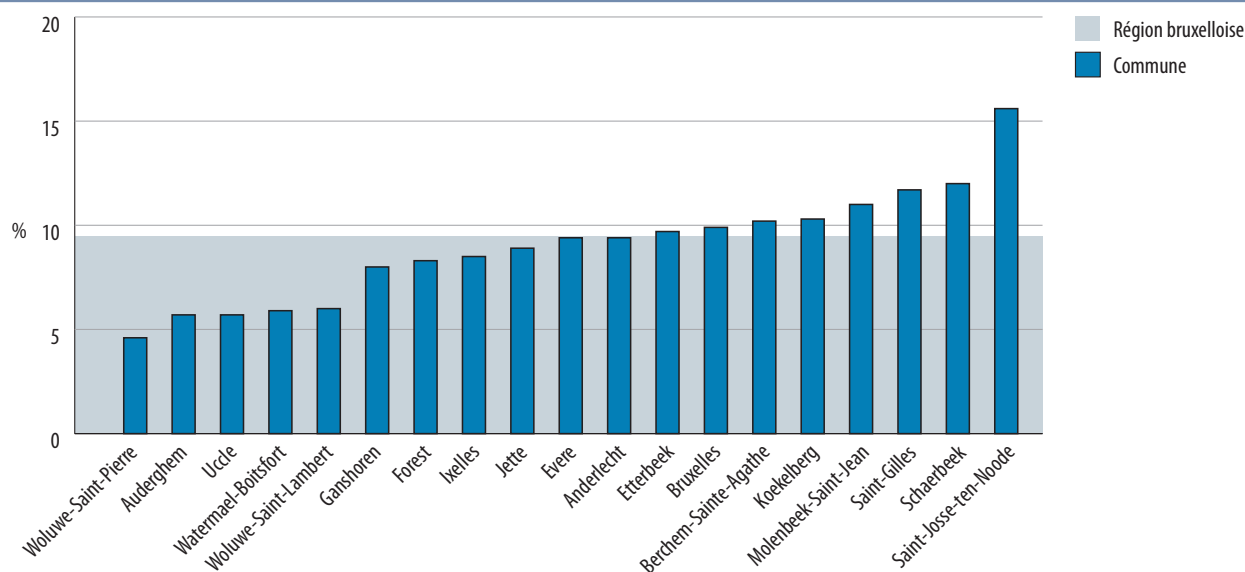
Revenu médian des déclarations revenus 2015, déclarations 2016



Source : SPF Economie Statistics Belgium, Statistiques fiscales
Cartographie : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

0 2,5
kilomètres

9. Proportion d'élèves dans le premier degré du secondaire avec au moins deux ans de retard par commune de résidence, Région bruxelloise, année scolaire 2016-2017



Note : ce graphique n'inclut pas les élèves primo-arrivants dans les classes passerelles (DASPA pour la Communauté française) qui connaissent des pourcentages de retard scolaire importants.

Source : Vlaamse Gemeenschap, Communauté française - Etnic ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

ÉVOLUTIONS DU NOMBRE DE PERSONNES PERCEVANT DES REVENUS DE REMPLACEMENT OU D'AIDE SOCIALE, À INTERPRÉTER AVEC PRUDENCE

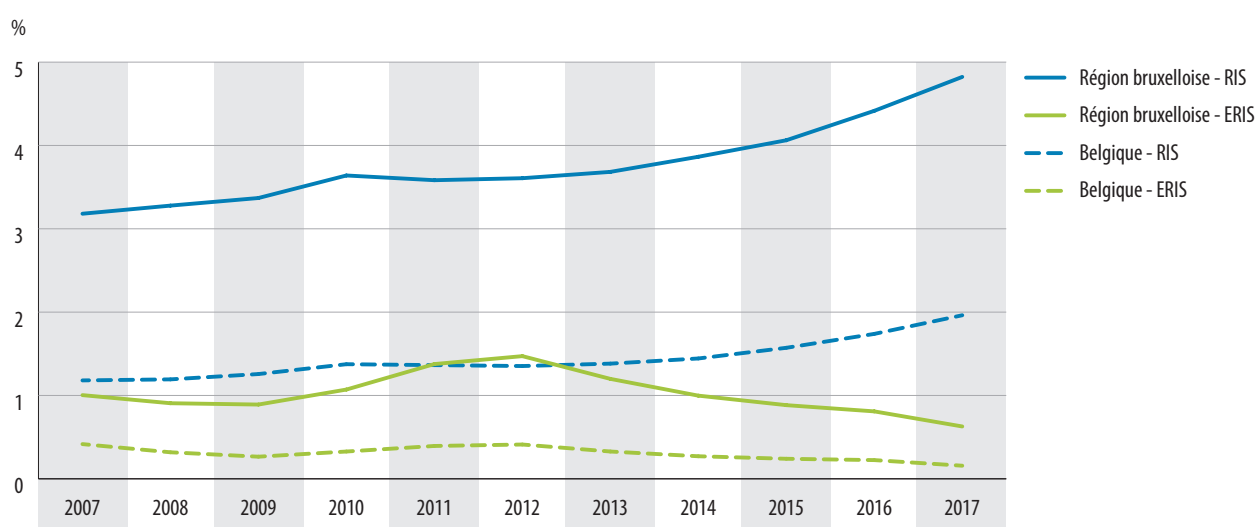
La mesure de l'évolution de la pauvreté à Bruxelles n'est pas facile à estimer. En effet, bon nombre d'indicateurs de pauvreté, notamment le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, ne sont disponibles que sur base de l'enquête EU-SILC. Or, la petite taille de l'échantillon pour la Région bruxelloise implique de larges intervalles de confiance limitant de façon importante la fiabilité du calcul des évolutions^[1]. C'est pourquoi les évolutions des indicateurs basés sur des données administratives sont commentées ci-après. Il faut toutefois souligner que ces indicateurs posent souvent des problèmes de ruptures de séries liées à des changements de législation (ex. enrôlement fiscal, droits en matières d'allocations sociales, etc.), rendant parfois difficile l'interprétation des évolutions.

Entre janvier 2016 et janvier 2017, le pourcentage global de personnes vivant avec un revenu de remplacement ou une allocation d'aide sociale est resté stable. En revanche, lorsque l'on considère le type de revenus de remplacement/d'allocations,

certaines évolutions sont constatées (et ce depuis 2015) : la baisse du nombre de personnes percevant une allocation de chômage ou d'insertion se poursuit (-3 % parmi les 18-64 ans), en particulier parmi les jeunes de 18-24 ans (-14 %). En parallèle, le nombre de personnes percevant une allocation d'aide sociale continue d'augmenter, en particulier les bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (+9 % au total). Cela se traduit par une croissance de leur proportion dans la population (10). On notera qu'en l'espace de dix ans (2007-2017), le nombre de personnes vivant avec le revenu d'intégration sociale a augmenté de 73 % en Région bruxelloise (11), une tendance à la hausse qui s'observe à l'échelle de la Belgique dans son ensemble.

La baisse du nombre de personnes percevant une allocation de chômage et d'insertion (observée depuis 2015) peut s'expliquer par une augmentation des offres d'emplois et la mise en place de certaines mesures visant à favoriser l'emploi d'une part, mais également par le durcissement des conditions d'accès aux allocations d'insertion et de chômage (limitation dans le temps des allocations d'insertion, contrôle de disponibilité accru, etc.) d'autre part. L'augmentation du nombre de personnes percevant le revenu d'intégration sociale (RIS) s'explique également, entre autres, par un transfert de certaines personnes exclues du bénéfice des allocations de chômage.

10. Évolution de la proportion de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) ou équivalent (ERIS) dans la population de 18 à 64 ans, Région bruxelloise et Belgique, janvier 2007-2017



Source : SPP Intégration sociale & SPF Economie - Statistics Belgium; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

11. Évolution du nombre total de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) et équivalent (ERIS), Région bruxelloise, janvier 2007-2017

Région bruxelloise	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
RIS	21 836	23 036	24 192	26 595	26 881	27 595	28 482	29 949	31 665	34 760	37 860
ERIS	6 969	6 308	6 335	7 759	10 219	11 148	9 260	7 805	7 045	6 583	5 169
Total	28 805	29 344	30 527	34 354	37 100	38 743	37 742	37 754	38 710	41 343	43 029

Source : SPP Intégration sociale

[1] Notons qu'une nouvelle méthode de stratification de l'échantillon de l'enquête EU-SILC est actuellement en train d'être mise en place en Belgique. Cette nouvelle méthode devrait permettre, à partir de 2019, de réduire dans une certaine mesure les intervalles de confiance pour les statistiques infranationales, et donc entre autres pour le cas de la Région bruxelloise (Statbel 2017).

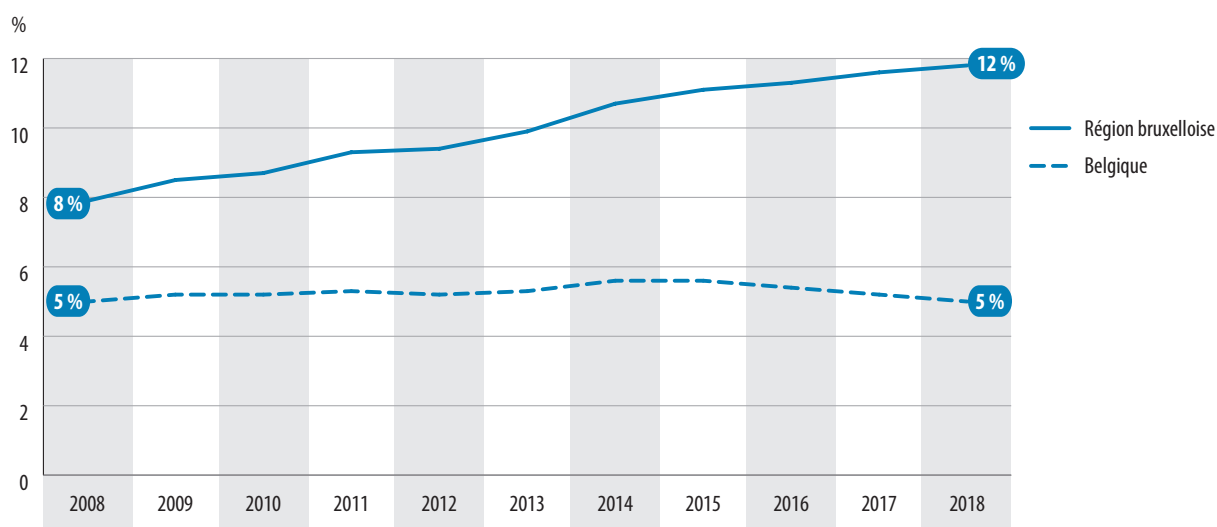
En ce qui concerne le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale équivalente au revenu d'intégration sociale (ERIS), la baisse se poursuit entre 2016 et 2017, mais de façon plus importante que les années précédentes (-21 %). Une partie de cette baisse est attribuable au transfert de personnes en protection subsidiaire vers le droit au RIS en 2017. La tendance à la baisse plus globale du nombre de bénéficiaires de l'ERIS, observable depuis plusieurs années, s'explique quant à elle en grande partie par des mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration, ayant impliqué ces dernières années une diminution des demandeurs d'asile et des étrangers non-inscrits au registre de la population pouvant prétendre à une aide financière.

Concernant les personnes âgées, le nombre de personnes de 65 ans et plus percevant une Garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA) continue d'augmenter en Région bruxelloise entre 2016 et 2017 (+3 %), bien qu'à un rythme moins important que l'année précédente. Au cours des 10 dernières années, le pourcentage de personnes âgées percevant la GRAPA est passé de 8 % à 12 %, alors qu'il est resté relativement stable à l'échelle de la Belgique (5 %) (12).

On peut donc conclure, à l'instar des années précédentes, qu'un nombre toujours élevé de Bruxellois vivent dans une situation difficile. Les inégalités sociales sont marquées en Région bruxelloise, et se répercutent en inégalités de santé. Il importe de rendre visible et de suivre la situation socioéconomique et de santé de tous les Bruxellois, y compris des personnes éloignées de toutes formes de protection sociale.

Dans un cadre de croissance démographique et de défédéralisation d'une série de compétences, la Région est confrontée à d'importants défis en termes de logement, d'emploi, d'enseignement, de santé et d'aide aux personnes, comme en témoignent les indicateurs présentés dans ce baromètre.

12. Évolution de la part de bénéficiaires de la GRAPA parmi les personnes de 65 ans et plus, Belgique et Région bruxelloise, janvier 2008-2018



Source : Service fédéral des Pensions & SPF Economie-Statistics Belgium; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles